

COMMUNE DE MONTLAUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 9

Séance du 06 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux

Et le six décembre à 20 heures 30

Date de la convocation : 30/11/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, RIVEMALE Patrick, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Absents excusés : BERNAT Laurent, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François

Secrétaire de séance : GUIRAUD Vivien

N° 37-2022

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Montlaur- le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) des Rives du Tarn et le Syndicat d'Energies de l'Aveyron (SIEDA) en vue de la passation de marché de travaux pour chacun de ses membres

Monsieur le Maire rappelle la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Montlaur, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) des Rives du Tarn et le Syndicat d'Energies de l'Aveyron (SIEDA) décidée par délibération du 22 juin 2022 en vue de la passation d'un marché de travaux pour l'opération d'assainissement collectif du Py.

Le montant des travaux prévisionnels par le SIAEP des Rives du Tarn ayant évolué la convention doit être mise à jour.

Monsieur le Maire rappelle que le groupement de commandes entre la commune de Montlaur, le SIAEP des Rives du Tarn et le SIEDA sera constitué pour réaliser des prestations simultanées et coordonnées concernant les travaux de construction de réseaux d'assainissement et station d'épuration, de réseaux secs et d'eau potable dans le village du Py.

MARCHE DE TRAVAUX

Maitre d'ouvrage	Besoins	Estimation prévisionnelle des travaux HT EN €
Mairie de MONTLAUR	Assainissement des eaux usées du village du Py	141 540 € HT
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Rives du Tarn	Reprise du réseau AEP	48 247 € HT
Syndicat d'Energies de l'Aveyron	Enfouissement réseaux secs	
	Le Py :	61 120 € HT
	Electricité	31 750 € HT
	Télécommunications	
		282 657 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU le projet de convention

- **DECIDE D'ADHERER** au groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux désignés ci-dessus

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Commune de Montlaur coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter le marché selon les modalités fixées dans cette convention ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- Cette délibération annule et remplace la délibération n° 012-211201546-20220622-20220622_18-DE reçue le 27/06/2022

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire, Patrick RIVEMALE

Le secrétaire de séance, Vivien GUIRAUD,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
Au représentant de l'Etat le 07/12/2022
Et de la publication le 07/12/2022
Le Maire, Patrick RIVEMALE

